Veille Economique Agriculture

N° 28 - Avril 2012

LA LETTRE

CER FRANCE

Voir loin, les pieds sur terre

www.cerfrance.fr

Edito

Promesse à la campagne ?
Non, promesses de campagne !

2012

Comme chaque année d'élection présidentielle, le salon de l'Agriculture est très couru des postulants à la fonction suprême. Si chacun s'efforce de rappeler son attachement pour l'agriculture et les agriculteurs, il semble qu'ils s'adressent tout autant au monde rural et plus largement au citoyen consommateur. Cette année, les candidats ont même eu le droit à une session de rattrapage à Montpellier, devant un jury de représentants professionnels. Si de réelles différences d'approches et de posture agricoles existent entre les principaux candidats quelques tendances de fonds peuvent être relevées dans ce cru 2012.

L'environnement en second rôle

En premier lieu, l'environnement a perdu de sa verdeur. Au cœur de l'élection en 2007, portée par le pacte écologique de Nicolas HULOT, cette thématique avait débouché rapidement sur le Grenelle de l'environnement. Force est de constater qu'une crise est passée par là, et que ce thème n'est plus au centre des programmes politiques en matière agricole si ce n'est bien sûr du côté d'Europe Ecologie Les Verts et à un degré moindre du Front de gauche avec ***"la planification écologique".*** Pour les autres, il est de bon ton de rappeler qu'il faut concilier environnement et production.

Ainsi **Nicolas SARKOZY** de rappeler *"C'est une erreur d'opposer agriculteurs et environnement. Les premiers intéressés au respect de l'environnement sont les agriculteurs, eux-mêmes, ne serait-ce que pour la santé."*

De son côté **François HOLLANDE** s'écarte de la tentation du ***"Small is beautiful"*** qui avait cours en 2007 : *"Cessons d'opposer les pratiques entre elles… la diversité de notre agriculture est notre force… une agriculture compétitive présente sur les marchés mondiaux… et une agriculture de proximité qui rend de multiples services."*

PAC : préserver le budget et après ?

En matière de Politique Agricole Commune, tous ou presque s'accordent pour maintenir un budget agricole conséquent même si par ailleurs certains en appellent à une diminution du budget global européen.

Au-delà de ces louables intentions, tous ont omis de préciser comment ils comptaient décliner cette future PAC au niveau national. Car c'est bien là, une des particularités du projet de la PAC 2014, une grande liberté de choix et des orientations seront laissées aux États-Membres et tout particulièrement en matière de convergence des aides (DPU) entre agriculteurs d'un même pays. En l'occurrence, le parapluie de Bruxelles ne pourra pas s'ouvrir pour justifier des choix retenus.

Les écarts actuels entre territoires (plaine, montagne, bocage, zone intermédiaire), entre productions (lait, viande, cultures, fruits et légumes, etc) et même entre systèmes de production (lait plus ou moins intensif) sont tels que la PAC 2014 donne la possibilité au futur Président de la République d'exprimer une vision politique en matière de soutiens à l'agriculture.

À quel niveau territorial faut-il réaliser cette convergence (département, région, pays), quelle production décide-t-on de soutenir plus particulièrement par un couplage des aides, quels choix fait-on en matière de zones défavorisées ?

À toutes ces questions, auxquelles devra répondre le prochain ministre de l'agriculture, les candidats sont restés sans voix pour ne pas en perdre trop.

(suite Édito p2)

Préférence nationale : propos de campagne

Au-delà de la focalisation médiatique autour de la viande halal un autre sujet a pris le devant de la scène : la préférence nationale.

Sans aller jusqu'à la sortie de la PAC (Politique Agricole Commune) pour une PAF (Politique Agricole Française) prônée par Marine LE PEN, la plupart des candidats ont surfé sur ce thème de la ***"préférence nationale en matière de produits agricoles."***

Au *"Produire en France"* décliné pour l'agriculture de **François BAYROU**, **Marine LE PEN** a ainsi répondu par un *"Achetons français et un patriotisme agricole"*, tandis que **Nicolas DUPONT-AIGNAN** appelle à *"Un encadrement des importations agricoles"*. Plus soft, **Nicolas SARKOZY** évoque une *"réciprocité" des échanges agricoles*, tandis que **François HOLLANDE** entend *"Préserver les mécanismes de régulation et d'intervention sur les marchés"*.

Bien que porteur auprès d'une opinion française souvent critique vis-à-vis de la mondialisation, ce thème du ***"produire en France et consommer français"*** peut apparaître comme une aberration politique et économique sur le plan agricole.

Politique tout d'abord, car à la différence du débat précédent sur la convergence des aides en France, le futur Président devra composer avec les 26 autres États-Membres de l'Union Européenne, voire au-delà s'il s'agit de renégocier des éléments figurant sur la table auprès de l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce). Son pouvoir de décision est en cela largement hypothétique.

Économique, car si l'agriculture, pour les principales productions, est encore tenue à l'écart de la crise économique européenne, c'est grâce à son ouverture sur l'extérieur. Qu'il s'agisse des céréales, des produits laitiers et plus récemment de la viande bovine, tous doivent leur redressement au marché mondial.

Pour mémoire, la moitié de la production française de blé est destinée à l'exportation. Du côté de la viande bovine, la consommation française est en baisse constante et les exportations ont progressé en 2011 de 9% et principalement vers les pays tiers. Enfin, l'industrie laitière exporte près de 30% du lait collecté.

Selon France Agrimer, en 2011, les exportations de produits agroalimentaires ont enregistré une hausse de presque + 15% par rapport à 2010. En comptabilisant les importations, l'excédent commercial de ce secteur est le deuxième plus important derrière celui de l'aéronautique et atteint un record historique de 11,4 milliards d'euros. Avec une part de marché mondiale de 6,5% dans l'agroalimentaire, la France se situe au même niveau que le Brésil et devant l'Allemagne.

Fort d'une demande mondiale soutenue des pays émergents notamment, les cours mondiaux ont entrainés les prix européens à la hausse dont bénéficient tous les agriculteurs des productions concernées.

Il est ainsi curieux de vouloir agiter le concept de ***"préférence nationale"*** concernant l'agriculture française sans songer à ce qui se passerait si tous nos pays clients faisaient de même. Si la mondialisation des échanges n'est pas sans créer de problèmes (non respect des mêmes normes sociales ou environnementales, volatilité des cours) que le politique doit tenter de résoudre, il est peu probable que pour l'agriculture française, le concept de préférence nationale en soit la réponse.

Alain LEBOULANGER
aleboulanger@50.cerfrance.fr

ENDIVE

Les organisations de producteurs : une entorse actuelle au droit de la concurrence ?

Après les endives, la farine, les croquettes pour chiens et chats, voici les yaourts dans le collimateur de l'Autorité de la Concurrence en ce début d'année. Si la procédure concernant les yaourts en est à ses débuts, les 3 autres sont terminées et se sont soldées par des sanctions plus ou moins sévères.

Une décision inattendue…

La sanction prise à l'encontre des producteurs d'endives soulève bien sûr un tollé de la profession, mais elle n'en est pas moins surprenante et singulière sur plusieurs aspects.

- Habituellement, l'Autorité sanctionne sévèrement des ententes entre de grandes entreprises voire des multinationales. Ainsi, fin 2011, les grands fabricants de lessives (Procter et Gamble, Henkel et Colgate) se sont vus infligés une amende globale de 368 millions d'euros. En mars 2012, l'entente franco-allemande sur le partage du marché de la farine par plusieurs meuniers des deux pays a été sanctionnée par une amende globale de 242,4 millions d'euros. À quelques jours près, Nestlé Purina Petcare (filiale du groupe Nestlé), Royal Canin et Hill's Pet Nutrition (groupe Colgate Palmolive) ont eu une amende globale de 35,3 millions d'euros, sachant que celles des deux premières sociétés ont été allégées pour avoir reconnu les faits et pris des mesures correctives.
- En deuxième lieu, la saisie de l'Autorité est effectuée le plus souvent par l'un des partenaires de l'entente illicite qui bénéficie alors d'une mesure de clémence sous la forme d'une exemption totale d'amende. C'est le cas d'Unilever pour les lessives, du meunier allemand Wilh-Werhahn… Dans l'affaire des producteurs d'endives, c'est le ministre de l'économie qui a saisi lui-même l'Autorité.
- En troisième lieu, l'Autorité de la Concurrence souligne que l'entente entre les organisations de producteurs d'endives n'a eu qu'un impact très limité pour le consommateur, car la grande distribution, principal client des producteurs d'endives, bénéficie d'une puissance commerciale beaucoup plus forte que les organisations de producteurs elles même. Or, la poursuite des ententes illicites se justifie par le fait qu'elles s'opèrent directement ou indirectement au détriment du consommateur.

La situation de crise structurelle que traversent les endiviers et le faible impact de l'entente au niveau du consommateur justifient la sanction modérée de 4 millions d'euros pour l'ensemble des acteurs concernés de la filière.

Sur le plan du droit la décision est justifiée…

S'appuyant sur des preuves formelles (systèmes d'informations, gestion concertée des volumes, diffusion de consignes de prix, courriers électroniques…) l'Autorité n'a guère eu de difficultés à démontrer l'existence de pratiques destinées à maintenir un prix minimum depuis 1998. C'est précisément sur ce point que l'Autorité fonde sa décision, argumentant que le droit de la concurrence, aussi bien au niveau français qu'au niveau européen, s'applique également aux productions agricoles, même si celles-ci font l'objet de spécificités reconnues dans le Traité de Fonctionnement de l'Union Européenne *(1)* au regard de la PAC.

D'un point de vue strictement juridique, la décision apparait difficilement contestable.

Le débat est d'ordre politique…

Sur un plan économique, chacun peut observer la tendance générale de fond au regroupement des acteurs afin de peser plus efficacement au cours de négociations soit avec l'amont, soit avec l'aval. Cette évolution constatée au cours de l'histoire ne semble pas devoir être remise en cause.

Depuis longtemps d'ailleurs, des OP bénéficient de soutiens publics, témoignant de l'intérêt que les pouvoirs publics portent à ces structures.

Après la crise agricole de 2009, la Commission de Bruxelles a réaffirmé la nécessité de renforcer et d'équilibrer le poids des différents maillons de la chaîne de valeur alimentaire. Pour cela, les textes encore provisoires de la réforme de la PAC 2014, évoquent cette problématique. Ainsi, les producteurs sont invités à se regrouper en OP (Organisation de Producteurs), afin de structurer l'offre et disposer d'une meilleure capacité à négocier avec l'aval, en particulier la grande distribution.

Cette décision rappelle aux producteurs que le droit de la concurrence s'applique également à eux. Sauf à modifier le droit de la concurrence ou tout au moins clarifier les règles européennes et françaises concernant les productions agricoles, dans l'état actuel des choses, le chemin demeure étroit entre une organisation suffisamment puissante permettant aux producteurs de défendre leur revenu et l'obligation de préserver l'intérêt du consommateur et notamment son pouvoir d'achat. Les récents propos du commissaire Européen à l'Agriculture, Dacian CIOLOS, appelant à une révision des règles de la concurrence en agriculture montrent bien la nécessité de mettre en cohérence le droit avec les orientations économiques et politiques.

Peut-on interpréter les récentes décisions de l'Autorité de la concurrence comme un baroud d'honneur ou un appel à clarifier les choses ?

Thierry LEMAITRE
tlemaitre@neidf.cerfrance.fr

(1) Le TFUE (Traité de Fonctionnement de l'Union Européenne) précise que les producteurs peuvent s'organiser à condition de respecter notamment la transparence des mesures, une efficacité respectant les 5 objectifs de la PAC : prix raisonnable aux consommateurs, stabilité des prix et du marché, productivité de l'agriculture et niveau de vie des agriculteurs.

Gestion de crise
ou crise de gestion !

De tout temps les agriculteurs ont eu à gérer des aléas, l'aléa climatique est même une des spécificités de ce métier. Depuis cinquante ans, une grande partie des agriculteurs étaient protégés de l'aléa prix par la PAC. L'État national, par le mécanisme des calamités amortissait quant à lui le risque climatique.

Ces dernières années, la politique publique évolue : une UE moins interventionniste sur les marchés, la disparition progressive du fonds des calamités. Cette plus grande exposition des agriculteurs au risque a conduit le Ministère de l'agriculture à mettre en place de nombreuses actions d'urgence.

Ces actions pouvaient être ponctuelles ou d'envergure comme les plans Barnier ou PSEA. La cour des comptes dans un récent rapport a dénombré 25 mesures par an en moyenne sur les cinq dernières années. Peut-on dans ces conditions encore parler de mesures de crise !

C'est là qu'une véritable question de fond se pose. La solidarité nationale doit-elle s'exercer de manière récurrente, donc quasi permanente pour un aléa professionnel. La réponse semble à l'évidence non ou alors nous quittons le monde de l'entreprise et de l'économie. La couverture de l'aléa doit donc devenir partie intégrante de la gestion de l'entreprise !

Au-delà de la nécessaire maîtrise d'outils financiers ou assurantiels nouveaux qui se mettent progressivement en place, la principale étape à franchir dans cette voie est surement d'ordre culturel. Cette évolution est autant individuelle que collective, en ce sens c'est bien de culture dont il s'agit !

Le réflexe de demander des aides exceptionnelles puis de les cogérer est ancré dans les organisations professionnelles tout autant que celui de les annoncer l'est au Ministère! Il reste certainement de nombreux nostalgiques des fameuses conférences annuelles !

Le rapport de la cour des comptes est accablant sur l'inefficacité économique des aides accordées, le manque de professionnalisme de l'action publique (précipitation, ni diagnostic, ni évaluation) ou les effets pervers de la cogestion décentralisée qui très souvent conduit à un saupoudrage inefficace. Les magistrats vont jusqu'à considérer que la logique de ces aides d'urgence est dangereuse car freinant souvent l'adaptation structurelle des filières.

Au final, la cour conclut que la solidarité nationale ne doit intervenir que de manière exceptionnelle. Elle propose deux étages avant la solidarité nationale : la gestion de l'entreprise puis les mécanismes de mutualisation professionnelle.

La principale motivation de ces plans d'urgence étant la mise à disposition de trésorerie dans les exploitations, la logique de nos propositions de modernisation de la fiscalité est certainement, avec les régimes d'assurances, un des axes d'une politique moderne de gestion des risques.

En effet, il faut encourager la constitution de réserve de trésorerie en n'incitant pas aux immobilisations, en fiscalisant de manière différenciée les réserves des prélèvements et en ayant une vision modernisée du régime des provisions.

Sans verser dans le mythe du libéralisme version années 80 selon lequel le marché était sensé assurer seul l'ajustement économique par disparition des acteurs les moins performants, l'heure est aujourd'hui à une gestion davantage privée du risque par une gestion modernisée de l'exploitation.

Cela nécessite quelques outils nouveaux mais surtout une évolution des mentalités.

Jean-Marie SÉRONIE
jmseronie@50.cerfrance.fr

CER FRANCE
Voir loin, les pieds sur terre

CN CERFRANCE
18 rue de l'Armorique 75015 PARIS
Tél. + 33 (0)1 56 54 28 28 Fax. + 33 (0)1 56 54 28 29
e-mail : conseilnational@cn.cerfrance.fr / www.cerfrance.fr

Directeur de la publication : Christophe Lambert
Directeur de la rédaction : Jean-Marie Séronie
Rédacteur en chef : Marc Varchavsky
Membres du comité de rédaction : Philippe Boullet, Alain Fournier, Anne-Yvonne Henot, Alain Leboulanger, Pierre-Yves Lelong, Thierry Lemaitre, Jacques Mathé, Jean-Yves Morice, Alain Papot, Christine Pelloux, Pierre-Gérard Pouteau, Jean-Marie Séronie, Marc Varchavsky
Conception-réalisation : Isabelle Lévèque
Crédit photos : CERFRANCE Poitou-Charentes